

DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DSIL (ETAT) PROJET GLOBAL DE SECURISATION D'EQUIPEMENTS PUBLICS, RENOVATION ENERGETIQUE, CREATION DE SANITAIRES PUBLICS AUTONOMES POUR LES ECOLES ET LE PARC DE LOISIRS »

Monsieur VANELLE Jacques présente au Conseil municipal dans le cadre de la DSIL (Etat) le projet global de sécurisation d'équipements publics, rénovation énergétique, création de sanitaires publics autonomes pour les écoles et le parc de loisirs.

Il indique que le projet s'inscrit dans le cadre des économies d'énergie et de santé publique.

L'estimation des travaux est de 55 993.00 € HT soit 67 191.60 € TTC

*Rénover et réduire la facture énergétique 11 993.00 € HT
Secteur la Dégoude zone artisanale et d'habitations*

Création de toilettes publiques 44 000.00 € HT

*Il indique à l'assemblée qu'il y a lieu afin de financer cette opération de solliciter l'octroi d'une subvention auprès de la Préfecture dans le cadre de la DSIL ;
Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :*

APPROUVE l'estimation des travaux d'un montant de 55 993.00 € HT soit 67 191.60 € TTC

SOLLICITE l'octroi d'une subvention auprès de la Préfecture pour aider la commune à financer cette opération.

AUTORISE Madame le Maire à signer et à effectuer toutes les démarches nécessaires au bon déroulement de ce projet.

10 - Demande de subvention DETR projet global 5ème phase « revitalisation de la commune » :

Voir ci-dessous le rapport qui sera présenté à la Préfecture pour obtention de la subvention.

En 2021, la logique de revitalisation de la commune se poursuit.

D'où notre demande de subventions pour le programme suivant.

LES PROJETS EN 2021:

1-Achèvement de la rénovation de Casa Nostra maison des arts et des associations (ancien presbytère 1840) : Isolation thermique et réfection des intérieurs

- ✓ Pose d'une porte fenêtre à l'étage, à l'entrée du couloir pour économies d'énergie
Coût : 1 830€ HT soit 2 196€ TTC
- ✓ Remise en état des murs intérieurs, isolation des soubassements des fenêtres, reprise des portes de placards intégrés aux murs et peintures.
Coût : 6 672€ HT soit 8 007.18€ TTC.

2- Création d'un nouveau pôle suite au déplacement des Ordures Ménagères situées Place de l'Eglise et réorganisation des lieux.

Déplacement du pôle Ordures ménagères Place de l'église et réaménagement de la place.

C'est à la demande du service des déchets de la Communauté de Communes Conflent Canigou que la commune est contrainte de déplacer l'actuel pôle de ramassage situé contre le mur de l'église et de positionner les containers dans un endroit plus accessible pour les éboueurs.

Le nouvel emplacement choisi exige quelques adaptations.

Voir photos

- ✓ Coût du ré-emplacement : 3 400€ HT soit 4 080€ TTC
- ✓ Coût de la barrière de sécurité : 1 890€ HT
- ✓ Coût de la mise en place de mobilier urbain dans le centre ancien suite à cette nouvelle organisation : 3 147.90€ HT soit 3 777.48 TTC
- ✓ Coût de plantation d'un olivier (adulte): 681.82€ HT soit 981€ TTC

3- Sécurité routière:

Il s'agit de mettre en place des Figurines signalétique, devant les écoles et descentes d'autobus sur la RN 116

Qui présentent un réel danger pour les collégiens et lycéens qui empruntent les cars scolaires.

- ✓ Coût : figurines signalétiques 3 818€ HT soit 4 581.60€TTC
- ✓ Coût : Aménagement du parking les acacias, signalétique des rues : 8 164€ HT soit 9 7896.80€ TTC.

4- Acquisition de matériels d'entretien et informatique :

Il s'agit d'un tracteur tondeuse qui permettra à notre seul employé municipal d'être plus efficace pour la tonte des grandes surfaces d'espaces verts et l'entretien du nouveau parc des loisirs.

A ce jour le matériel existant n'est plus adapté à l'entretien de la commune.

La seule petite tondeuse à main disponible n'est même plus en état de fonctionnement.

- ✓ Coût : 4 112€ HT soit 4 934.40€ TTC.

Nous devons aussi remplacer la tondeuse à main très vétuste, qui n'est plus en état de fonctionner malgré de multiples réparations.

- ✓ Coût : 411€ HT soit 493.20€ TTC.

Nous avons besoin d'un ordinateur portable auquel nous puissions brancher un vidéo projecteur et d'un écran.

- ✓ Coût : 749.93€ HT soit 916.69€ TTC.

INTITULES		Dépenses HT	Collectivités	Recettes HT	%
Isolation thermique sous bassements fenêtres Maison des associations.	sous total	8 502,65			
Pose d'une nouvelle porte fenêtre à l'étage pour économies d'énergies		1 830,00			
Remise en état des murs intérieurs, des peintures, des sous bassements de fenêtres.		6 672,65			
Déplacement du pôle OM place de l'église et réaménagement de l'espace	sous total	9 119,72	DETR	21 677,33	62,15%
Déplacement de l'abri pour containers des Ordures ménagères		3 400,00			
Pose d'une barrière de sécurité : ferronnerie		1 890,00			
Mobilier urbain : vasques, corbeilles à papiers et bancs,		3 147,90	AIT	6 200,00	17,78%
Fournitures d'arbre et plantation		681,82			

Sécurité routière: ralentisseurs et panneaux	sous total	11 982,00	COMMUNE	7 000,00	20,07
Figurines signalétique enfants écoles et descentes autobus RN 116		3 818,00			
Aménagement de parking, signalétique stationnement et des rues		8 164,00			
Acquisition de matériels d'entretien et informatique	sous total	5 272,96			
Tondeuse tracteur		4 112,00			
Ordinateur et écran		749,96			
Tondeuse à main		411,00			
TOTAL DEPENSES DU PROGRAMME		34 877,33	TOTAL RECETTES	34 877,33	100,00
TTC		41 852,80	TTC	41 852,80	

La demande de subvention qui s'élève à 21 677.33€ est votée à la majorité.

Commentaires des élus :

Tavaux de finitions à la Casa Nostra, déplacements pôle ordures ménagères, mobilier urbain, panneaux « personnages » aux passages piétons, barrières de sécurité, achat tondeuse autotractée et d'une petite tondeuse, ordinateur portable et écran pour vidéo projections.

Monsieur Baillette revient sur le déplacement du pôle des ordures ménagères, il dit que l'on revient en arrière à l'époque où le lieu-dit « la Roque » servait de dépotoir. C'est le belvédère de la commune, on va occulter la qualité de ce lieu. De plus il pense que nous perdons de ce fait des places de stationnement. Monsieur Vanelle répond qu'elles sont récupérées sur l'ancien emplacement et que nous en gagnons une de plus.

Monsieur Baillette précise qu'il n'est pas satisfait de la gestion des ordures ménagères, il demande que nous retrouvions une deuxième collecte surtout en été (nuisances olfactives), il n'est pas satisfait non plus du choix du lieu de ce déplacement.

Monsieur Vanelle précise que si nous ne réglons pas au plus tôt ce problème il n'y aura plus de collecte pour ce secteur (envoi de photos par la com-com à chaque empêchement du passage du camion poubelles)

Délibération votée par 9 voix pour et 5 absentions : Monsieur Baillette, Monsieur Vasseur, Monsieur DAYET, Madame Chaila, Madame Angles.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT DETR « PROJET GLOBAL DE REVITALISATION DE LA COMMUNE : PATRIMOINE HISTORIQUE, ARCHITECTURE CONTEMPORAINE DANS UN CONTEXTE DE DEVELOPPEMENT DURABLE » 5^{ème} TRANCHE

Monsieur VANELLE Jacques présente au Conseil municipal le projet global 5^{ème} phase « revitalisation de la commune : patrimoine historique, architecture contemporaine dans un contexte de développement durable

L'estimation des travaux est de 34 877.33 € HT soit 41 852.80 € TTC

<i>Isolation thermique soubassements maison des associations</i>	<i>8 502.65 € HT</i>
<i>Déplacement du pôle OM place de l'église et réaménagement de l'espace</i>	<i>9 119.72 € HT</i>
<i>Sécurité routière : mise en place de ralentisseurs et panneaux</i>	<i>11 982.00 € HT</i>
<i>Acquisition de matériels d'entretien et informatique</i>	<i>5 272.96 € HT</i>

Il indique à l'assemblée qu'il y a lieu afin de financer cette opération de solliciter l'octroi d'une subvention auprès de Monsieur le Sous-Préfet de Prades dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 9 voix pour et 5 abstentions (ANGLES Christiane, BAILLETTE Lucien, CHAILA Magali, DAYET Jean, VASSEUR Jacques)

APPROUVE l'estimation des travaux d'un montant de 34 877.33 € HT soit 41 852.80 € TTC

SOLLICITE l'octroi d'une subvention auprès de Monsieur le Préfet dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2021 pour aider la commune à financer cette opération. AUTORISE Madame le Maire à signer et à effectuer toutes les démarches nécessaires au bon déroulement de ce projet.

11-Demande de subvention AIT projet global 5ème phase « revitalisation de la commune ».

INTITULES		DEPENSES	COLLECTIVITES	RECETTES	%
		HT		HT	
Isolation thermique sous basements Maison des associations.	sous total	8 502,00			
Pose d'une nouvelle porte fenêtre à l'étage pour économies d'énergies		1 830,00			
Achèvement des murs intérieurs: des peintures, sous basements de fenêtres et boiseries.		6 672,65			
Isolation thermique,énergétique et rénovation installations électriques	sous total	44 728,80			
Mairie : travaux d'isolation thermique plafonds et murs en périphérie		13 487,00			
Mairie : Rénovation des installations électriques éclairage et chauffage en basse consommation		19 248,80			
Secteur artisanal : Mise en basse consommation, rénovation consommation, suppression de candélabres sec teur la dégoude.		11 993,00			
			DETR	31 220,61	41,20%
Déplacement du pôle OM place de l'église et Rréaménagement	sous total	5 290,00			
Déplacement de l'abri pour containers des Ordures ménagères		3 400,00	CD: AIT	29 400,00	38,80%
Pose d'une barrière de sécurité : ferronnerie		1 890,00	42% de 70 000€)		
Sécurité routière: mise en place de ralentisseurs et panneaux	sous total	11 982,00			

Figurines signalétique enfants devant les écoles et descentes autobus RN 116		3 818,00	COMMUNE :	15 155,15	20,00%
panneaux sécurité routière et balustrade de protection sur parking véhicules		8 164,00			
Acquisition de matériels d'entretien et informatique	sous total	5 272,96			
Tondeuse tracteur		4 112,00			
Tondeuse à main		411,00			
Ordinateur et écran		749,96			
TOTAL DEPENSES HT DU PROGRAMME		75 775,76	TOTAL RECETTES HT	75 775,76	100%
TOTAL DEPENSES TTC DU PROGRAMME		90 930,91	TOTAL RECETTES TTC	90 930,91	

20% restant à la charge de la commune

Approuvé à l'unanimité.

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AIT
« PROJET GLOBAL DE REVITALISATION DE LA COMMUNE : PATRIMOINE
HISTORIQUE, ARCHITECTURE CONTEMPORAINE DANS UN CONTEXTE DE
DEVELOPPEMENT DURABLE » 5^{ème} TRANCHE**

Monsieur VANELLE Jacques présente au Conseil municipal le projet global 5^{ème} phase « revitalisation de la commune : patrimoine historique, architecture contemporaine dans un contexte de développement durable

L'estimation des travaux est de 75 775.76 € HT soit 90 930.91 € TTC

Isolation thermique soubassements maison des associations 8502.00 € HT
Isolation thermique, énergétique et rénovation installations électriques 44 728.80 € HT
Mairie et secteur artisanal
Déplacement du pôle OM place de l'église et réaménagement de l'espace 5 290.00 € HT
Sécurité routière : mise en place de ralentisseurs et panneaux 11 982.00 € HT
Acquisition de matériels d'entretien et informatique 5 272.96 € HT

Il indique à l'assemblée qu'il y a lieu afin de financer cette opération de solliciter l'octroi d'une subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre de l'AIT 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE l'estimation des travaux d'un montant de 75 775.76 € HT soit 90 930.91 € TTC

SOLLICITE l'octroi d'une subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre de AIT 2021 pour aider la commune à financer cette opération.

AUTORISE Madame le Maire à signer et à effectuer toutes les démarches nécessaires au bon déroulement de ce projet.

12 - Questions diverses et commentaires des élus :

- Monsieur Lafont signale que l'arche à l'entrée du parc d'enfants est dangereuse.
- Madame Chaila signale qu'une enfant se balance à nouveau très fort sur la balançoire.

- Effondrement de la maison Tamisier : la mairie a pris en charge la sécurisation du site (22 000 € + 9 500 € = 31 500 €)

L'avocat de la mairie précise qu'il y a obligation de se retourner contre le propriétaire.

Il faut faire attention à ne pas faire jurisprudence en ne lui demandant aucun remboursement. Donc proposition de lui réclamer 1/3 du montant (prélèvement sur salaire de 80 € par mois) et de vendre la parcelle à 1€ symbolique à la commune.

Monsieur Meneux dit aussi qu'il faudrait lui demander de débarrasser tout ce qui est entreposé dans la fosse communale pour les déchets verts car cela s'envole les jours de vent.

Monsieur Baillette dit que nous sommes dans une situation difficile car la maison appartient à l'employé municipal, demande à consulter l'avis de l'expert, dit qu'heureusement qu'il n'y a pas eu de blessés, pense que les travaux sur la maison mitoyenne ont fragilisé l'ensemble, on se retrouvera par le biais d'une transaction pas très logique avec un bien inexploitable (mur du 12^{ème} siècle et moins de 30 m²). Le seul avantage est que cela dégage la vue sur l'église.

Monsieur Dayet dit qu'il est fier de faire partie de ce conseil car il prend en compte l'humain sans ne penser qu'à une logique comptable. Il faut chercher une solution sans enlever sa part de responsabilité à Monsieur Tamisier.

Monsieur Baillette propose de faire payer l'intégralité de la somme à Monsieur Tamisier, Il reparle des travaux effectués par le voisin, il dit que s'il y a eu un arrêté de péril il y a 4 ans il fallait aller jusqu'au bout de la démarche.

Monsieur Crouzilhac propose un remboursement de 50% de la somme.

Après discussion collective sur le sujet il n'y a pas de décision prise quant à la modalité de remboursement (1/3 ou 1/2 de la somme). Le sujet sera rediscuté ultérieurement.

Monsieur Sarrauton cherche des solutions pour aider à enlever les déchets de la fosse (camion benne, aide humaine, matériel communal).

Monsieur Vanelle répond que les Marquixanais ont déjà payé 31 500 €.

Monsieur Meneux demande une réflexion collective sur l'éclairage public la nuit. Actuellement extinction des feux de 1h00 à 5h00 il propose pendant la période du couvre-feu d'éteindre dès minuit. La pollution lumineuse est néfaste pour la santé de l'homme. Il faudrait alors mettre des panneaux annonçant « ville éteinte de...À... »).

Monsieur Baillette dit que les économies d'énergies sont une bonne évolution pour la commune, l'éclairage public est fait pour sécuriser les habitants.

Monsieur Vanelle remercie tous les participants à cette réunion.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 h 50.

Président de séance
Jacques VANELLE

La secrétaire de séance
Brigitte CAPDET

